



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'INDRE





"Le mot du Préfet"

L'engagement, quotidien, des agents des services de l'État se reflète à chaque page de ce nouveau rapport d'activité, un engagement de chacune et chacun. Avec vos agents.

Face aux nombreux défis que notre pays, notre département affrontent, nos concitoyens attendent un État efficace et protecteur. Notre territoire est accompagné par des services qui mettent toute leur volonté à son service.

Mettre en œuvre des politiques publiques en prise directe avec les réalités du terrain, qu'il s'agisse de domaines d'intervention régaliens, du développement économique, du soutien à l'emploi, de la protection de l'environnement et du patrimoine, de la protection de nous tous, tels sont les défis auxquels nous devons répondre chaque jour.

Pour moi, l'année 2017 a été marquée par ce nouvel engagement technique et financier auprès des territoires grâce à un outil partenarial : les contrats de ruralité. Plus qu'une signature c'est l'envie, la traduction de nos richesses.

Merci aux femmes et aux hommes, fonctionnaires de l'État que je dirige dans ce beau département de l'Indre, qui chaque jour portent haut les couleurs de notre démocratie.

En étroite collaboration avec les élus, et celles et ceux qui mettent en avant vos souhaits, l'État continuera en 2018 à mobiliser ses moyens et son expertise territoriale pour valoriser les atouts et le caractère de l'Indre. C'est notre atout et notre caractère.

SOMMAIRE

NOS TERRITOIRES

page 6 à 17

NOS HABITANTS

page 20 à 33

NOTRE ENVIRONNEMENT

page 36 à 41

ANNEXES

page 44 à 47

AMÉNAGEMENT **SOLIDARITÉ**
NOS TERRITOIRES
MODERNISATION ACCOMPAGNEMENT

S'ORGANISER AUTREMENT

DESSINER DE NOUVEAUX TERRITOIRES ET PROPOSER DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Le 1^{er} janvier 2017, en application du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre, deux nouvelles communautés de communes ont vu le jour, marquant ainsi une nouvelle étape dans l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) :

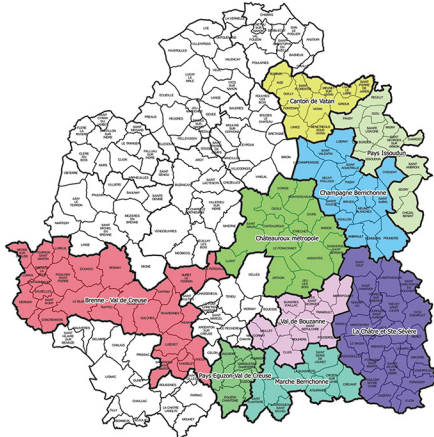
- la communauté de communes de Champagne Boischaux, regroupant la communauté de communes du canton de Vatan avec celle de la Champagne Berrichonne,
- la communauté de communes du Pays d'Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, fruit de la fusion de la communauté de communes du Pays d'Eguzon-Val de Creuse avec la communauté de communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse.

L'évolution de la carte de l'intercommunalité de l'Indre a entraîné simultanément l'engagement d'une démarche de modification des limites territoriales des arrondissements de Châteauroux, du Blanc et de La Châtre pour les rendre cohérents avec les nouveaux territoires intercommunaux.

C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2017, dix communes de l'Indre ont été rattachées à un arrondissement différent. Les nouveaux contours des trois arrondissements concernés ont été arrêtés par une décision du préfet de région en date du 15 décembre 2016.

Plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont pris la compétence "élaboration des documents d'urbanisme" permettant ainsi à leur territoire de s'engager dans l'élaboration de plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Neuf EPCI se sont ainsi engagés dans l'élaboration de PLUI à l'échelle de leur communauté de communes respective :

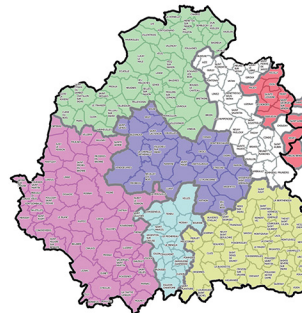


Plui en cours

- Brene - Val de Creuse
- Canton de Vatan
- Champagne Berrichonne
- Châteauroux métropole
- La Châtre et Ste Sévère
- Marche Berrichonne
- Pays Eguzon-Val de Creuse
- Pays Issoudun
- Val de Bouzanne

INDRE
DDT de l'Indre
Source : IGN Edcarto
Créée le 13/06/2017
AMENAGEMENT_URBANISME

Parallèlement, six territoires, couvrant la quasi-totalité du département, se sont engagés dans l'élaboration de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :



Approuvé

SCOT castelroussin Val de l'Indre - en révision

En cours

- SCOT Brenne Marche
- SCOT du Pays de la Châtre en Berry
- SCOT du Pays Valençay en Berry
- SCOT Vallée de la Creuse
- SCOT CDC du Pays d'Issoudun

INDRE
DDT de l'Indre

Source : DDT de l'Indre, IGN Edcarto
Créée le 24/02/2018
INTERCOMMUNALITE

L'État accompagne les collectivités tout au long de la conception de ces documents, par sa connaissance territoriale et son expertise en matière de planification stratégique.

Les services de l'État ont procédé également à une analyse des douze PLU mono communaux arrêtés au cours de l'année 2017 et adressé une synthèse des avis des services de l'État aux collectivités.

PRÉPARER LES TERRITOIRES À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE RELATIVE À LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

L'ensemble des collectivités a bénéficié de l'appui de l'État afin d'exercer pleinement la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. En vue d'un exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins de rivières, les élus se sont organisés pour qu'en 2018, des structures porteuses puissent être envisagées.

La réforme conforte la solidarité territoriale en facilitant le regroupement des EPCI à fiscalité propre au sein de structures, de type syndicats de rivières, ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour exercer cette compétence.

PRÉPARER LES TERRITOIRES À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE "EAU ET ASSAINISSEMENT"

En ce qui concerne le transfert futur des compétences "eau et assainissement" aux EPCI à fiscalité propre, de nombreuses réunions ont été menées sur l'ensemble du département entre les élus des structures intercommunales concernées et les services de l'État pour dessiner une carte des futures structures compétentes dans ces domaines.

Ces documents stratégiques et réglementaires définissent les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence. Leur actualisation est une priorité des services de l'État.

Six des sept PPRI prescrits dans l'Indre sont désormais approuvés : Indre "hors CACM", Indre "CACM", Creuse "hors secteur Argenton", Creuse "secteur Argenton", Cher et Arnon. Le dernier, en cours d'élaboration, concerne la vallée de la Théols et couvre douze communes dont la ville d'Issoudun.

L'ensemble des partenaires souligne la pertinence de ce document territorialement structurant et opposable juridiquement, notamment suite aux inondations survenues en mai-juin 2016.

VALORISER LES DONNÉES DU TERRITOIRE

En 2017, quatre territoires ont été cartographiés par la Direction Départementale des Territoires de l'Indre dans le cadre de l'élaboration de leurs documents de planification intercommunaux et portés à leur connaissance en 2017 (élaboration du PLUi du pays d'Eguzon, du SCOT de la communauté de communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse, du PLUi de la communauté de communes du Pays d'Issoudun, du PLUi de la communauté de communes du Val de Bouzanne).

Ainsi les politiques publiques peuvent-elles être territorialisées grâce à un système d'informations géographiques centralisé.

L'analyse et la valorisation des données de territoire se matérialisent par la publication des synthèses annuelles couvrant les thématiques de l'eau potable, l'assainissement et la tarification. Ce travail éclaire ainsi la prise de décision publique.

RESTER À L'ÉCOUTE DES COLLECTIVITÉS DÉSIREUSES DE SE RÉUNIR EN COMMUNES NOUVELLES

Après la création au 1^{er} janvier 2016 des communes de Levroux (regroupant Levroux et Saint-Martin-de-Lamps), de Val-Fouzon (regroupant Parpeçay, Sainte-Cécile et Varennes-sur-Fouzon) et de Saint-Maur (regroupant Saint-Maur et Villers-les-Ormes), aucun autre projet n'a vu le jour en 2017.

Cependant des réflexions se sont poursuivies pour envisager des projets de communes nouvelles : c'est le cas pour les élus des communes d'Argenton-sur-Creuse, Le Pêcheureau et St-Marcel d'une part, et les élus des communes de Faverolles-en-Berry et Villentrais d'autre part.

SOLIDARITÉ

POURSUIVRE LA MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC SUR LES TERRITOIRES AU BÉNÉFICE DE TOUS LES USAGERS



En 2017, le déploiement des services en ligne s'est accéléré, donnant lieu à la fermeture des guichets "cartes grises" et "permis de conduire".

Depuis le 2 mars 2017, les démarches pour obtenir une Carte Nationale d'Identité (CNI) ou un passeport sont engagées auprès des mairies équipées d'un "Dispositif de Recueil" (DR). Treize communes ont été retenues pour l'implantation de 14 dispositifs de recueil. Ces communes accueillent les usagers pour la constitution du dossier et la remise du titre à l'utilisateur une fois fabriqué.

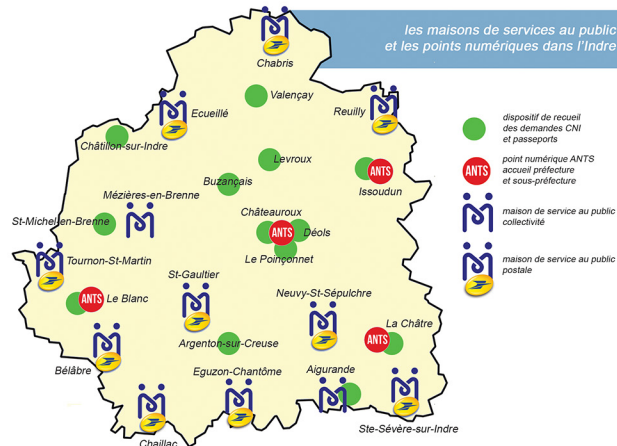
La préfecture n'a plus en charge l'instruction des demandes de CNI et de passeport qui a été transférée à un Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), spécialisé pour ces titres. Une téléprocédure permet donc de déposer une pré-demande en ligne. Par ailleurs, des téléprocédures ont également été déployées pour les cartes grises et les permis de conduire dans le courant de l'année 2017.

De la même manière, depuis le 6 novembre 2017 les guichets "cartes grises" et "permis de conduire" de la préfecture ont été fermés et les demandes concernant ces titres sont

maintenant intégralement accessibles sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (www.ants.gouv.fr). Une fois le dossier saisi par l'utilisateur dans le cadre de la téléprocédure, celui-ci est traité par un CERT dédié.

L'accompagnement des usagers qui peuvent être éloignés d'internet a été pris en compte dans la réforme. Des "points numériques" ont été installés à la préfecture et dans les trois sous-préfectures auprès desquels les usagers peuvent trouver des conseils pour réaliser leurs démarches.

Des conseils peuvent également être obtenus auprès du réseau des maisons de services au public (MSAP).



ACHEVER LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

En 2017, a été élaboré en collaboration étroite entre les services du Département et ceux de la préfecture, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public. Il détermine des orientations stratégiques partagées par l'ensemble des acteurs locaux en vue du renforcement des services au public mais se présente avant tout comme une boîte à outils proposant des dispositifs mobilisables par les élus en la matière. Il peut être consulté sur les sites Internet des services de l'État et du Conseil départemental.



ACCOMPAGNEMENT

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET GÉRER LES CRISES

Répondre au défi de la sécheresse durable en 2017



Comme en 2016, le département de l'Indre a connu une très longue sécheresse en cette année 2017 : des mesures de restrictions ont ainsi été en place durant 21 semaines entre début juin et fin octobre.

Cette sécheresse s'est caractérisée principalement par une absence de précipitations tout au long de l'année : une pluviométrie moyenne de 570 mm a été constatée dans l'Indre, contre 740 mm en moyenne ces trente dernières années, soit un déficit annuel de 23 %.

Les services de l'État se sont attachés, dans le cadre de l'Observatoire de la Ressource en Eau animé par la DDT et associant l'ensemble des collectivités et partenaires concernés, à proposer des mesures de restrictions adaptées aux enjeux du territoire et à proposer une réponse appropriée aux demandes de dérogations formulées selon les secteurs d'activité (agriculture, industrie, collectivités, particuliers).

Au-delà de 2017, les services de l'État pilotent les réflexions afin d'intégrer les perspectives d'évolutions climatiques qui laissent augurer des périodes de sécheresse de plus en plus marquées. Celles-ci devront permettre de prendre pour l'avenir des mesures adaptées en faveur de la protection de la ressource en eau.

Surveiller et maîtriser le risque inondation

En tant que Services de Prédiction des Crues (SPC), les DREAL Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine sont en charge de la surveillance des cours d'eau du département, tant pour les basses eaux que pour les crues. Pour ces dernières, l'Indre et l'Arnon sont suivies au titre de la vigilance aux crues (SPC Loire - Cher - Indre, DREAL Centre-Val de Loire), ainsi que la Creuse (SPC Vienne - Charente atlantique, DREAL Nouvelle-Aquitaine).

Lors des inondations, les services de gestion de crise sont épaulés par la mission de référent départemental Inondation dans l'exploitation des informations produites par les SPC (prévisions de hauteur et de débit, et mises en vigilance sur le site www.vigicrues.gouv.fr) pour mettre en place la meilleure réponse possible, étant donné cette information sur la situation à venir. En 2017, peu de crues significatives sont à mentionner : c'est plutôt l'étiaje long et sévère sur de nombreux cours d'eau qui restera dans les mémoires.

Assurer le suivi des installations classées pour la protection de l'environnement

Le bilan de l'année 2017, pour les installations suivies par la DREAL est le suivant :

- ▶ 159 installations classées soumises à autorisation ou enregistrement dont 1 Seveso seuil haut, 2 Seveso seuil bas, 21 établissements soumis à la directive relative aux émissions industrielles (IED), 30 carrières et 24 parcs éoliens,
- ▶ 104 visites d'inspections,
- ▶ 34 arrêtés préfectoraux donc 8 d'autorisation d'exploiter, 9 de refus ou rejet d'autorisation d'exploiter, 4 d'enregistrement d'installation, 6 complémentaires, 6 de mise en demeure et 1 de consignation de somme,
- ▶ 3 plaintes traitées.

CONTRÔLER, DIAGNOSTIQUER ET SUPPRIMER LES PASSAGES À NIVEAU

Dans le cadre de la politique nationale de suppression des Passages à Niveau (PN), la DREAL Centre Val de Loire, en coordination avec SNCF Réseau, s'est appuyée sur les services de l'État pour dresser un état des lieux exhaustif des diagnostics et contrôles périodiques de conformité et de sécurité des passages à niveau existant dans le département.

Ainsi, sur les 185 PN recensés dans l'Indre, 87 PN devaient être diagnostiqués en 2017. Ce travail s'inscrit dans une campagne pluriannuelle associant les services de l'État et du Conseil départemental.

L'accident de MILLAS (Pyénées-Orientales) survenu le 14 décembre 2017 a renforcé l'utilité de la démarche de l'État qui a demandé aux Régions de constituer un comité régional de suivi et de sécurisation des PN, pour dresser un état des lieux des actions de sécurisation menées ou engagées, et de réfléchir aux mesures favorisant la sécurité au droit des PN.

PRÉVENIR ET GÉRER LES CRISES EN SOUTENANT LES COLLECTIVITÉS ET EN SÉCURISANT LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES



La prévention et la gestion de crise se déclinent en de nombreux exercices de planification, de mise en situation des professionnels de la sécurité et de déploiement de dispositifs selon des référentiels nationaux.

En 2017, 69 plans communaux de sauvegarde (PCS) sont réalisés, représentant la totalité des PCS obligatoires.

Les services de l'État dans l'Indre se sont mobilisés lors d'exercices de sécurité civile. L'objectif annuel assigné au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de l'Indre était de quatre exercices de sécurité civile. En 2017, six exercices ont été réalisés avec activation du Centre Opérationnel Départemental (COD), un exercice cadre à l'aéroport, deux exercices distincts au MACH36, un exercice à l'Institut Universitaire Technologique d'Issoudun, un plan intempéries zonal et une alerte intrusion dans un collège.

Puisque la prévention et la gestion de crise nécessitent également un savoir-faire largement partagé par les agents de l'État, le SIDPC a organisé une formation à la gestion de crise pour les cadres d'astreinte des services de l'État. Afin de s'informer quant aux bonnes pratiques et les diffuser, le SIDPC de l'Indre a participé aux rencontres de la sécurité intérieure.

Par ailleurs, la planification ORSEC a été poursuivie avec l'approbation de plusieurs plans : le plan NOVI ALPHA (attentat), le plan réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur et la révision du plan aéronautique (dispositif de secours mis en œuvre en cas d'accident d'aéronef dans l'emprise de l'aéroport).

En outre, le déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) s'est poursuivi. Lancé en 2014, ce dispositif tient compte de risques spécifiques : la rupture du barrage d'Eguzon et le risque industriel de l'usine CECA à Châteauroux (soit le déploiement de 22 sirènes dont 19 sont installées à ce jour). Le SIDPC a par ailleurs déclenché 12 alertes pour événements météorologiques et a contribué à la reconnaissance, par l'arrêté du 26 juin 2017 publié au Journal Officiel, de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse sur 44 communes et 2 pour inondations (épisode juillet 2016).

Les directives ministérielles et le plan VIGIPIRATE ont conduit à l'organisation de nombreuses réunions interservices pour la préparation d'événements publics, notamment pour les compétitions mondiale et nationale de tir sportif de vitesse et l'élection de Miss France 2018 qui se sont déroulées dans l'agglomération castelroussine. Plus largement, l'expertise du SIDPC en matière de sécurité a été sollicitée afin d'appuyer les municipalités et les organisateurs de manifestations publiques.

SOUTENIR LES ENTREPRISES ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Développer le potentiel industriel de notre territoire



Dans le cadre de ses missions de développement économique, l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE) accompagne les entreprises de l'Indre par le biais de visites et d'entretiens approfondis, pendant lesquels elles peuvent exposer leurs problématiques et leurs projets.

La DIRECCTE oriente alors vers l'interlocuteur et le dispositif adaptés pour l'accompagnement au montage des dossiers, dans le cas notamment de projets collaboratifs.

Elle est aussi un relais d'information au sein du territoire, vers le Référent Unique Investissement (DIRECCTE), le Commissaire au Redressement Productif ou le conseiller diplomatique affecté auprès du préfet de région.

S'engager en faveur de la revitalisation des territoires en y associant les entreprises

Des conventions de revitalisation à la suite de PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) ont été signées par le représentant de l'État ces dernières années et ont continué à produire des effets sur le territoire durant l'année 2017.



En 2015, la Convention de revitalisation entre l'État et le groupe FRESENIUS - FENWAL s'est donné pour objectif de contribuer à recréer 283 emplois. La contribution totale de l'entreprise concernée a été arrêtée à 4 994 432 €. Les actions de revitalisation se sont déclinées au long de l'année 2017. Les objectifs arrêtés dans la convention devraient être atteints en 2018 et consistent à :

- apporter des activités nouvelles, pérenniser des activités et ré-industrialiser une partie du site,
- soutenir la création d'emploi,
- promouvoir le territoire de La Châtre,
- accélérer les investissements dans l'immobilier d'entreprise sur le territoire de La Châtre.

En 2017, deux conventions de revitalisation ont été signées.

La première a pour objectif par un ensemble de moyens de contribuer à recréer 29 emplois. Pour ce faire, la contribution totale de l'entreprise a été arrêtée à 148 000 €. Elle a pour action la structuration de la filière maroquinerie/confection avec comme ambition le maintien et la transmission des savoir-faire et la valorisation d'une filière d'excellence pour l'Indre.

La seconde convention, déclinaison d'une convention nationale, a pour objectif de recréer 193 emplois ou équivalents emplois dont au moins 55 créations d'emploi nettes pour l'Indre. La contribution de l'entreprise a été arrêtée à 563 746 €, ventilée sur les actions suivantes :

- ▶ abonder le fonds mutualisé régional de revitalisation REVI CENTRE pour un montant de 275 000 € (96 équivalents emplois),
- ▶ soutenir la mise en œuvre de projets structurants,
- ▶ créer une plate-forme RH pour 180 000 € (65 emplois ou équivalents emplois),
- ▶ attirer, accompagner et pérenniser les start-up sur le territoire pour 95 000 € (33 emplois ou équivalents emplois).

L'engagement du tissu associatif dans le territoire est un gage de réussite des politiques du développement économique. On peut citer sur 2017 comme les années précédentes le rôle joué par la Boutique de Gestion / Initiative Plus pour la mise en œuvre du dispositif DLA (Dispositif local d'accompagnement pour la consolidation et le développement économique et social des associations et des structures d'insertion par l'activité économique). Ainsi en 2017, dix associations ont bénéficié d'un accompagnement individuel et onze structures ont participé à un accompagnement collectif. L'unité départementale a affecté 44 834 € à ce dispositif pour l'année.

L'implication de l'État dans le cadre des restructurations se matérialise par une politique de soutien aux entreprises en difficulté et s'exerce à travers trois dispositifs départementaux d'intervention :

- le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) - restreint et élargi,
- la commission des chefs de services financiers (CCSF),
- la médiation.

Par ailleurs, l'UT DIRECCTE participe au dispositif régional "Veilléco" qui permet, outre l'intervention de partenaires locaux, la mobilisation du Commissaire au Redressement Productif, du Responsable Unique Investissement ou de tout autre acteur régional pouvant mettre à disposition outils et solutions adaptés à chaque situation.

AMÉNAGER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE

Accompagner et maîtriser la montée en puissance des énergies renouvelables

Les principales énergies renouvelables développées sur le territoire départemental concernent l'énergie éolienne et le photovoltaïque.

Le département compte au 31 décembre 2017 :

- ▶ 67 éoliennes raccordées pour une puissance de 157,9 MW
- ▶ 11 parcs éoliens sont en cours d'instruction (72 éoliennes, potentiel : 203,9 MW)
- ▶ 77 éoliennes sont autorisées mais non raccordées à ce jour (potentiel : 214,7 MW)



En 2017, la puissance des projets raccordés et autorisés (après 2012, année de mise en œuvre du schéma régional éolien) représente environ 53 % de l'objectif de 509 MW fixés pour le département de l'Indre à l'horizon 2020.

Trois projets de parcs éoliens ont été déposés en 2017 sous le régime de la procédure "autorisation unique" mise en place en novembre 2015, alors que neuf étaient en cours d'instruction. Depuis le 1er mars 2017, cette période expérimentale a laissé place à la procédure d'autorisation environnementale unique, ou permis unique.

L'énergie solaire (projets photovoltaïques au sol et sur toiture) continue de progresser avec 97 MW en service et/ou autorisé en 2017, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2016. On peut notamment remarquer l'autorisation de deux centrales photovoltaïques (25 MW) au sol sur la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ainsi que l'émergence de trois autres centrales photovoltaïques au sol (30 MW) dans le département de l'Indre.

Afin de diversifier les sources d'énergie primaire, d'autres énergies doivent se développer (méthanisation, géothermie et biomasse). En 2017, des projets d'unités de méthanisation agricoles ou territoriales ont commencé à émerger (co-génération et valorisation énergétique et injection dans le réseau de gaz). L'injection dans les réseaux de distribution de gaz mais également de transports est désormais un axe potentiel de développement intéressant.

Les quelques dispositifs existants de géothermie mis en place dans le cadre des réseaux de chaleur sont la preuve de l'intérêt de cette ressource disponible (5 opérations de géothermie d'une puissance supérieure à 30 kW ont été financées par l'ADEME entre 2005 et 2013 dans le département). Certains territoires du département s'engagent déjà sur de nouveaux projets prometteurs.



Ces réflexions de développement des énergies renouvelables seront à accompagner avec raison et cœur dans le cadre du futur SRADEET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Mettre en œuvre la simplification de l'autorisation environnementale au bénéfice des porteurs de projet

Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement, le ministère simplifie les démarches administratives des porteurs de projet tout en facilitant l'instruction des dossiers par les services de l'État. Le Ministère crée pour cela l'autorisation environnementale, applicable à compter du 1er mars 2017. Concernant les installations classées, les différentes procédures et décisions environnementales requises (pour la protection de l'environnement et les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation) sont fusionnées au sein d'une autorisation environnementale unique permettant d'apporter une meilleure vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet pour les services instructeurs, comme pour le public.

Les projets de géothermie en cours dans le département

- ✓ installation d'une pompe à chaleur "eau de nappe" pour la piscine de Châtillon-sur-Indre (Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry)
- ✓ installation d'une pompe à chaleur "eau de nappe" pour les bâtiments publics (Commune de Nihèrre)
- ✓ mise en place d'un chauffage géothermique sur sonde au restaurant et à la base de loisirs de la Fouliettière (Luçay-le-Mâle)
- ✓ installation d'une pompe à chaleur "eau de nappe" pour la piscine de Chabris (Communauté de Communes Chabris-Pays de Bazelle)
- ✓ installation d'un système géothermique "eau de nappe" pour le chauffage de la piscine de Châteauroux (Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole)
- ✓ installation d'un système sur sonde pour les logements regroupés pour personnes âgées (Commune de Fière-la-Rivière)
- ✓ projet d'une pompe à chaleur "eau de nappe" pour des bâtiments communaux (Commune de Mézières-en-Brenne)

Valoriser le terroir grâce à la signalisation d'animation culturelle et touristique de l'A20

Depuis 2015, pour la région Centre-Val de Loire, les départements de l'Indre et du Cher ne disposaient plus de la signalisation touristique et culturelle le long de l'autoroute A20.

Les services de l'État dans l'Indre ont contribué, en collaboration avec la DIR Centre Ouest, gestionnaire de l'A20 et la DREAL Centre-Val de Loire, et en concertation avec la région Centre-Val de Loire, les Conseils départementaux du Berry (Indre et Cher) et les EPCI, à structurer la remise en place de cette signalétique.

Les réflexions partagées ont permis de mener enfin à bien ce projet de promotion territoriale durable, valorisant sites, productions locales et identités culturelles interdépartementales.



Mobiliser le budget de l'État en faveur du développement des territoires

En 2017, l'État a continué à soutenir de façon significative les projets d'investissement des collectivités territoriales en faveur du développement local.

Dans l'Indre, ce sont 11 681 725 € de subventions d'investissement de l'État qui ont été attribuées aux collectivités territoriales, soit une augmentation de 4,64 % par rapport à 2016 et une progression de plus de 62 % entre 2015 et 2017.

Ce soutien s'est traduit par l'octroi d'aides financières au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 270 opérations d'investissement.



145 communes et 14 intercommunalités ayant déposé un dossier complet et éligible ont bénéficié des montants suivants :

- ▶ 8 937 453 € au titre de la DETR 2017
- ▶ 1 343 394 € au titre du volet « grandes priorités » du DSIL 2017
- ▶ 1 399 657 € au titre du volet « contrat de ruralité » du DSIL 2017

L'ensemble de ces subventions a directement bénéficié au territoire de l'Indre pour des projets relevant des thématiques aussi variées que la transition écologique/énergétique, l'accessibilité des bâtiments publics, l'aménagement de centres-bourgs ou la cohésion sociale.

2017 a également été marquée par un versement important de DETR affectée lors des exercices précédents : plus de 5,5 millions d'euros ont ainsi été versés aux collectivités pour des opérations en cours.

Afin d'accroître encore l'impact des politiques publiques et de mieux les adapter à la réalité de chaque territoire, un nouveau dispositif a été mis en place à l'été 2017 : les contrats de ruralité.

Ces contrats regroupent les dispositifs de l'État et ses financements.

Dans le département de l'Indre, ce sont onze contrats de ruralité qui ont été signés entre l'État, la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil régional, le Conseil départemental et quatorze intercommunalités. C'est ainsi près de 90 % du territoire départemental qui est couvert par ce dispositif. Les contrats de ruralité identifient les opérations stratégiques portées par les collectivités territoriales durant une période de quatre ans et qui pourraient bénéficier d'un accompagnement financier de la part de l'État.

Ainsi, ce sont 157 millions d'euros d'investissement qui devraient se réaliser sur cette période et plus de 38 millions d'euros de financement État attendus.

Les travaux de la conférence nationale des territoires installée le 17 juillet 2017 et réunie une deuxième fois le 14 décembre 2017 donnent lieu au plan local à l'organisation d'une concertation renforcée entre l'État et les collectivités territoriales, notamment s'agissant des politiques en faveur des ruralités.

Une première phase de concertation locale est intervenue à la préfecture le 13 octobre 2017 et ce dispositif devrait perdurer.



SOLIDARITÉ ÉDUCATION
NOS HABITANTS
PROTECTION ÉGALITÉ ACCOMPAGNEMENT

ÉCOUTE ET PROTECTION

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ET ASSURER LA PAIX PUBLIQUE

Protéger les personnes et les biens

Notre département se situe au dixième rang en matière de faits constatés et au dixième rang en termes de faits élucidés.



En 2017, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) de l'Indre, compétente en zone urbaine (Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet et Saint-Maur) a connu une hausse des atteintes à l'intégrité physique, 10 % (+ 53 faits), passant de 530 faits constatés en 2016 à 583 faits en 2017. Les atteintes aux biens (AAB) sont en hausse de 17,38 %, soit + 277 faits. En revanche, le nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières recule (de 5,64 %, de 337 en 2016 à 318 en 2017).

Le dernier trimestre de l'année a été marqué par une augmentation sensible du nombre de cambriolages en périphérie de l'agglomération castelroussine. Les biens visés étaient des pavillons. Des opérations spécifiques ont permis de stopper ces vols. Des conventions de type "participation citoyenne" sont en cours d'élaboration.

Des événements importants se sont déroulés sur la zone police. Ainsi, le festival DARC nécessite une attention particulière, comme le championnat du monde de tirs sportifs qui s'est déroulé du 17 août au 3 septembre ou l'élection de Miss France en fin d'année, avec une présence durant deux semaines des candidates sur le territoire indrien. L'excellente coopération entre les forces de Gendarmerie et de Police est à souligner.

Des actions spécifiques ont été menées pour limiter les rodéos dans les zones urbanisées, et réduire le risque encouru par les habitants, les représentants de l'ordre et les conducteurs contrevenants. En 2017, les forces de police ont dressé :

- 57 procès-verbaux à l'encontre de conducteurs d'automobiles, en augmentation de 407 % par rapport à 2016. En 2018, déjà une vingtaine d'amendes ont été dressées dans cette catégorie ;
- 219 procès-verbaux à l'encontre de conducteurs de quad ou de motos ;
- 19 quads ou motos ont été saisis contre 4 en 2016 (+475 %). Déjà 6 véhicules ont été prélevés en 2018.



Cette même année, le groupement de gendarmerie de l'Indre, intervenant sur le reste du département, a connu une baisse de la délinquance générale de 2,5 % (- 123 faits), passant de 4 927 faits constatés en 2016 à 4 804 faits en 2017. Les atteintes aux biens (AAB) sont en baisse de 1 %, soit - 26 faits.

Les cambriolages tous index confondus diminuent de 4,2 % (- 30 faits). Les cambriolages de résidences principales augmentent (+ 107 faits). Les cambriolages de locaux d'activité professionnelle ou associative baissent (- 66 faits), ainsi que les cambriolages de résidences secondaires (- 52 faits) et les cambriolages d'autres lieux (- 19 faits). Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) sont en hausse de 4,4 %, soit + 28 faits. Le taux d'élucidation est de 89,8 % (91,7 % en 2016).

Par ailleurs, en 2017, les plaintes pour violences intra-familiales augmentent de 64 faits (288 faits en 2017 contre 224 en 2016). La mise en place d'un nouvel intervenant social en gendarmerie sur le secteur d'Issoudun à compter du 3 octobre 2016 permet de résoudre certains conflits familiaux. Au cours du second semestre 2017, 178 situations ont été prises en compte. Il traite en moyenne 30 dossiers par mois contre 20 en 2016.

Sécuriser le milieu pénitentiaire et améliorer les conditions de détention



Ouvert en 1992, le centre pénitentiaire se compose d'un centre de détention et d'une maison d'arrêt. D'une capacité théorique de 375 places, l'effectif moyen de la population pénale était de 377 en 2017.

En 2017 des travaux de sécurisation ont été réalisés, consistant notamment à mettre en place un vitrage pare-balles à l'entrée principale, sécuriser l'accès du domaine pénitentiaire, moderniser la sécurisation périmétrique de l'établissement et renforcer le système de vidéosurveillance des cours de promenade. Les Unités de Vie Familiale sont entrées en fonctionnement en décembre 2017, les personnels attendus dans le cadre de cette ouverture ayant pris leur fonction (cinq agents).

RENFORCER LE LIEN DE CONFIANCE ENTRE FORCES DE L'ORDRE ET POPULATION

Organiser le travail de prévention

A titre expérimental, le plan départemental de prévention vise à recenser toutes les actions dans ce domaine. Il renforce la cohérence du dispositif en précisant concrètement le rôle et la place des Correspondants Territoriaux de Prévention (CTP) au sein des unités. Il s'inscrit en droite ligne avec la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ).

Sensibiliser aux violences faites aux femmes en coopération avec la déléguée départementale aux droits des femmes (rattachée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP)

Basé sur le film "L'emprise" pour lequel la DDCSPP a obtenu l'accord d'utilisation à des fins pédagogiques, un outil d'information a été développé afin d'illustrer le propos. Cet outil participera en interne à la formation continue des militaires de la gendarmerie. Il s'adressera en externe aux associations et à l'Éducation nationale. Un dossier est en cours de montage dans le cadre du Prix gendarmerie de la prévention 2018.

MODERNISER LE SYSTÈME D'ALERTE EN DIFFUSANT DES SMS AUX ÉLUS ET AUX FORCES VIVES

En complément des alertes SMS, des posts Facebook sont régulièrement publiés sur la page du GGD36 afin d'informer la population sur les phénomènes en cours et les moyens à mettre en œuvre pour s'en prémunir.

Développer la participation citoyenne en faveur de la prévention de la délinquance

Aujourd'hui, force est de constater que la prévention de la délinquance n'est plus du seul ressort des forces de police ou de gendarmerie. Les élus et nos concitoyens ont un rôle important à jouer dans ce domaine. S'inspirant d'une pratique anglo-saxonne, le concept de participation citoyenne consiste à associer les habitants d'un quartier, d'une rue ou d'une commune à la protection de leur environnement en leur demandant de faire le lien avec les forces de l'ordre.

Ce dispositif offre de nombreux avantages :
- maintenir le contact et encourager les échanges d'informations en désignant des référents parmi les habitants volontaires et les militaires de la gendarmerie,
- améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation (vols, cambriolages),
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

En 2017, six conventions (4 en 2016 et 2 en 2015) ont été signées avec les communes de Châtillon-sur-Indre, Palluaux-sur-Indre, Guilly, Villentrois, Lye et Levroux.

3 types d'alertes par SMS sont opérationnels dans l'Indre

- ▶ Alerte SMS élus
12 diffusées en 2017
- ▶ Alerte SMS commerçants
15 diffusées en 2017
- ▶ Alertes SMS agriculture
13 diffusées en 2017



MOBILISER LES MOYENS DE L'ÉTAT POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan accidentologique 2017

Au cours de l'année 2017, 173 accidents corporels sont survenus sur les routes de l'Indre, occasionnant 209 blessés et 19 tués.

Dans la continuité des années précédentes, les nombres d'accidents corporels et de blessés poursuivent leur baisse, avec 26 accidents et 33 blessés de moins qu'en 2016, 74 accidents et 85 blessés de moins qu'en 2013.

Seul le nombre de tués sur les routes de l'Indre reste hélas stable, autour de 19 morts annuels sur les cinq dernières années (21 en 2013, 22 en 2014, 13 en 2015, 18 en 2016 et 19 en 2017).

Sensibiliser les populations à la sécurité routière : l'exemple du Village Sécurité routière 2017

Les 16 et 17 octobre 2017, un Village sécurité routière a été organisé par la coordination Sécurité Routière de la Préfecture de l'Indre sur le site de Belle-Isle à Châteauroux.

En partenariat avec les services départementaux et l'Éducation nationale, avec le soutien logistique de Châteauroux-Métropole et l'appui de la Direction Départementale des Territoires et des partenaires du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, ce village avait pour objectif de faire prendre conscience des dangers de la route aux futurs conducteurs.

Les thématiques abordées ont été orientées principalement sur quatre enjeux de sécurité routière inscrits au Document Général d'Orientation de sécurité routière du département, à savoir, les deux-roues motorisés, les jeunes, les conduites addictives et la vitesse. Deux autres sujets ont également été développés sur cette action préventive : les cyclistes et les piétons.

Au final, 995 jeunes (260 élèves de 3^{ème} et 735 élèves de 2^{ème}), 82 adultes accompagnateurs et 50 visiteurs officiels auront pu bénéficier de cette sensibilisation aux risques routiers, soit une fréquentation totale de 1 127 personnes.

CONTRÔLER LA CONFORMITÉ DES VÉHICULES À LA RÉGLEMENTATION NATIONALE ET EUROPÉENNE

Dans son rôle de protection de la santé publique, l'État a notamment pour mission de garantir la qualité de l'air, ce qui suppose un contrôle des émissions polluantes des véhicules d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 3,5 tonnes (normes Euro). Parallèlement, les contrôles des véhicules veillent également au respect de la réglementation sociale européenne.

En 2017, les contrôleurs des transports de la DREAL Centre-Val de Loire ont procédé à 86 opérations de contrôle sur route qui ont donné lieu au contrôle approfondi de 468 véhicules de transports de marchandises ou de voyageurs. Environ 8 % des véhicules contrôlés étaient en infraction. Trente infractions ont été relevées par procès-verbaux et amendes forfaitaires dont dix-neuf détails principalement liés au non-respect du repos journalier imposé pour les conducteurs, incluant notamment la fraude dans l'utilisation du tachygraphe.

Par ailleurs, les contrôleurs des transports terrestres ont également effectué vingt-cinq contrôles au sein des entreprises de transports routiers du département de l'Indre. Une entreprise a fait l'objet de propositions de suites pénales.



Enfin, la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules lourds et légers a donné lieu à dix-huit opérations de supervision de contrôle technique et à la visite approfondie de douze installations agréées. Cette surveillance a conduit à la mise en œuvre de deux procédures contradictoires préalables aux sanctions administratives d'un centre et d'un contrôleur.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

La protection des pratiquants d'activités physiques et sportives (APS) s'exerce dans le cadre du Code du sport. Pour le service en charge de ce dossier à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSP) de l'Indre, il s'agit, d'une part, de s'assurer des bonnes conditions de pratique dans les établissements d'APS – y compris en termes de diplômes des encadrants, les éducateurs sportifs relevant d'une profession réglementée – et, d'autre part, de favoriser la formation pour permettre une pratique en toute sécurité.

En 2017, l'accent a été mis sur la sécurité aquatique, avec un accompagnement systématique des établissements pour réviser leur plan d'organisation de la surveillance et des secours. Cet accompagnement se poursuivra en 2018, avec dans son prolongement, une formation à l'encadrement de la baignade pour les animateurs d'accueils collectifs de mineurs.

Chiffres clés :

- ▶ 43 établissements d'APS contrôlés (essentiellement lieux de baignade, centres équestres et salles de fitness)
- ▶ 190 demandes d'avis sur l'organisation d'épreuves sportives instruites
- ▶ 21 commissions départementales de sécurité routière (pour homologation des circuits et avis sur manifestations) et commissions de sécurité et d'accessibilité suivies
- ▶ 2 sessions d'examen et de recyclage Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) organisées et aide à la mise en place des formations Prévention et Secours Civiques (PSC) pour les bénévoles du secteur sportif
- ▶ 58 accueils contrôlés, 7 injonctions, 1 interdiction temporaire d'exercice à l'encontre d'une animatrice
- ▶ 8 signalements d'événements graves ayant donné lieu à enquête administrative

Enfin, l'État veille également à la protection des mineurs accueillis collectivement durant leurs loisirs ou leurs vacances en vertu du Code de l'action sociale et des familles et du Code de la santé publique pour ce qui concerne les mineurs âgés de moins de 6 ans. Les contrôles portent sur le respect des aspects réglementaires mais également sur la qualité éducative des accueils (projets éducatifs et pédagogiques dans le cadre, le cas échéant, du Projet Educatif De Territoire – PEDT). Ces points donnent lieu à une offre de formation à destination des équipes des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), offre portée par la DDCSP, en partenariat avec la CAF et un collectif d'associations d'éducation populaire.

RESTER VIGILANT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE ET GARANTIR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Les missions de la DDCSP se traduisent par des contrôles à tous les niveaux (production, importation et distribution) et dans des secteurs d'activité très variés (produits alimentaires, non alimentaires et prestations de services).

Les agents vérifient que les produits et les services satisfont à l'obligation générale de sécurité et de qualité que les consommateurs ont en droit d'attendre d'un produit ou d'un service (règles sanitaires, règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies, contrôles des appellations garantissant des qualités supérieures...). En cas de non-conformité, ils prennent des mesures administratives et/ou dressent des procès-verbaux. Si besoin, ils font retirer des circuits de commercialisation, les produits ou services dangereux ou illicites. Le résultat de ces contrôles officiels réalisés en matière de sécurité sanitaire des aliments est publié sur le site Alim'confiance depuis le 1^{er} mars 2017.

Par ailleurs, suite au rapport remis au ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt par la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, le premier Comité Local des Abattoirs s'est tenu à Châteauroux le 27 juin 2017. Il a été l'occasion d'exposer et d'échanger entre professionnels (abatteurs, éleveurs, transporteurs, vétérinaires) et associations (de consommateurs et de protection animale) sur le thème de la protection animale.

Bilan 2017 des contrôles :

- ▶ une inspection permanente des abattoirs de boucherie mobilisant à l'année sept techniciens
- ▶ 492 contrôles itinérants
- ▶ 150 suites (avertissements/ procès verbaux/ mesures de police administrative)
- ▶ 23 alertes sur des produits ayant nécessité une réactivité des services
- ▶ 311 certificats et attestations délivrés en lien avec une exportation de produits
- ▶ 2750 analyses de produits (microbiologiques, chimiques, parasitaires, prions, résistance, innocuité ...)
- ▶ intervention sur l'affaire Lactalis : 42 contrôles fin 2017 début 2018 pour vérifier le retrait du marché et l'affichage des informations aux consommateurs se sont traduit par 1 PV et 5 avertissements

ASSURER UNE VEILLE ÉPIDÉMIologique AGILE ET RÉACTIVE

Une épidémie de fièvre Q (coxiella burnetii) a touché des personnes ayant fréquenté un gîte à la ferme. Une vaste enquête a eu lieu au niveau national pour contacter les 180 personnes ayant fréquenté ce lieu à partir du 14 mars 2017 et un plan de traitement des sources de cette épidémie a été mis en œuvre avec les exploitants et le maire.

PROMOUVOIR L'ACTION ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Faire émerger les projets associatifs

Le recours à la télédéclaration de la création d'une association reste minoritaire, malgré une promotion active du dispositif.

Les dispositifs de soutien à la vie associative ont donc tout leur sens, notamment compte tenu de l'importance de l'emploi associatif :

- ▶ financement de deux postes dédiés aux CRIB (Centres de Ressource et d'Information des Bénévoles) soit 14 202 €
- ▶ formation des bénévoles grâce à la mobilisation du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) à hauteur de 19 000 €
- ▶ maillage du territoire en termes de ressources avec la MAIA (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) et la formation de ses correspondants afin qu'ils soient en mesure de répondre aux sollicitations des associations.

La DDCSPP soutient en outre les associations œuvrant :

- ▶ dans le secteur "jeunesse éducation populaire" via le financement de postes par le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire FONJEP (13 associations et 16,5 postes concernés soit 124 273 €), et via des projets de nature socioculturelle et en direction des jeunes (39 projets soutenus pour 50 000 €),
- ▶ dans le champ du sport, afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique, en intégrant le soutien aux projets en faveur de publics prioritaires (personnes en situation de handicap, personnes socialement très défavorisées) ou situés en territoire en difficulté (ZRR et QPV),
- ▶ dans le champ du sport afin de promouvoir la santé par le sport en lien avec la loi de modernisation du système de santé 2016 et le décret "sport sur ordonnance" 2017.

Développer le service civique

L'année 2017 a vu la poursuite du développement du dispositif des services civiques : 260 contrats ont été signés dans le département en 2017, dont 63 sur des agréments locaux. Le secteur associatif reste le plus concerné par ce dispositif, mais les services de l'État, les établissements publics, notamment ceux de l'Éducation nationale et les collectivités sont de plus en plus nombreux à s'y intéresser.

Pour réussir le développement du service civique, la DDCSPP intervient à quatre étapes :

- la communication sur le dispositif,
- l'accompagnement des structures candidates à un agrément régional,
- l'organisation de formations civiques et citoyennes pour les jeunes volontaires et de formations des tuteurs,
- l'évaluation du dispositif.

En partenariat avec les Missions Locales, notamment, une attention particulière a été portée à l'identification de jeunes en difficulté d'insertion susceptibles de bénéficier du service civique, dans les quartiers prioritaires ou les Zones de Revitalisation Rurale. Toutefois, les structures d'accueil ont tendance à recruter des jeunes diplômés dont les compétences semblent, d'emblée, plus opérationnelles.



Malgré cette réserve, le service civique constitue un levier efficace pour la cohésion sociale et l'insertion des jeunes qui en bénéficient, comme le montrent les enquêtes nationales d'opinion et les témoignages recueillis localement.

Animer le dispositif de réussite éducative en quartier prioritaire

Le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) représente un engagement fort de l'État en matière de politique de la ville : en terme de contribution financière par l'intermédiaire du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) l'État intervient à hauteur de 70 % du financement DRE. La ville de Châteauroux par l'intermédiaire de la Caisse des écoles contribue financièrement à hauteur de 20 % ainsi que par la mobilisation d'agents et de bénévoles. Les 10 % restant sont répartis entre la CAF, la Fondation de France et l'Éducation nationale.

Le DRE accompagne des enfants et des adolescents des quartiers prioritaires de Châteauroux présentant de signes de fragilité afin de les aider à réussir leur scolarité. Il s'agit d'une prise en charge essentiellement hors temps scolaire, collective et individuelle avec l'implication des parents.

De nombreuses actions sont menées pour atteindre les objectifs de réussite éducative : aide à l'orientation, mise en place d'activités sportives et culturelles, ateliers de langage, entretiens avec les parents pour les aider et les soutenir dans leurs rôles.

METTRE EN ŒUVRE L'ÉGALITÉ RÉELLE FEMMES / HOMMES

Dans l'Indre, la politique gouvernementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est déclinée par des réseaux multi-partenariaux - les services de l'État, les collectivités et les associations - qui se mobilisent pour favoriser la culture de l'égalité, promouvoir les droits des femmes et lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles.

En 2017, les crédits du programme 137 – égalité entre les femmes et les hommes – ont financé à hauteur de 89 400 € quatorze actions qui se sont déroulées tout au long de l'année en faveur des droits des femmes.

Cette dynamique est plus particulièrement visible autour du "8 mars pour la journée internationale des droits des femmes" et du "25 novembre pour la journée internationale d'élimination des violences faites aux femmes" où le grand public est invité à participer à des rencontres avec des professionnels, des débats ou des projections de films sur la place des femmes dans le monde du travail, dans la culture ou la prise en charge des enfants témoins confrontés aux violences intra-familiales.

L'année 2017 a été marquée par le lancement par le gouvernement d'une action citoyenne participative, le "Tour de France de l'Égalité". Dans l'Indre, trois ateliers ont été organisés en présence du préfet de l'Indre pour recueillir la parole des femmes et des hommes sur leur vision de l'égalité femmes/hommes quand on échange sur :

- ▶ les stéréotypes sexistes avec des jeunes suivis par le service territorial éducatif de milieu ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- ▶ les droits des femmes en agriculture et en milieu rural dans le cadre d'un forum départemental,
- ▶ la place des femmes dans l'espace public lors de la 1ère marche exploratoire dans le quartier Saint-Jean / Saint-Jacques à Châteauroux.



La DDCSPP de l'Indre et la Déléguée départementale aux droits des femmes ont eu l'idée qu'une action soit initiée autour de l'apprentissage du vélo pour les femmes des quartiers identifiés par la politique de la ville.

Cette action a rencontré un franc succès - onze femmes du quartier Beaulieu de Châteauroux mobilisées par le Centre socio-culturel étaient présentes pour apprendre à faire du vélo - et a été proposée au Commissariat général à l'égalité des territoires comme action innovante pour le département.

SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ

DONNER CORPS À LA CITOYENNETÉ, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Définir un cadre d'action en faveur de la politique de la ville

Les deux contrats de ville de Châteauroux Métropole et d'Issoudun ont été signés à la mi 2015 et ont donné lieu à ce jour à un financement d'un montant global de 367 625 €. Plus de trente projets ont été soutenus sur le territoire de Châteauroux Métropole, ainsi que onze projets à Issoudun.

L'État apporte en outre un soutien financier aux huit postes d'adulte-relais pratiquant la médiation auprès des habitants de ces quartiers.

Promouvoir les valeurs de la République conformément aux orientations des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC)

La DDCSPP coordonne et promeut dans le département le déploiement des formations "Laïcité et valeurs de la République", conçues et financées par le CGET. Deux sessions ont été organisées en 2017 (formateurs habités de la Fédération des oeuvres laïques), soit plus de 80 personnes formées (issues du monde associatif, de l'administration, des collectivités locales, des opérateurs – CAF, missions locales, ...) depuis la mise en place du dispositif.

L'année 2017 a connu une mobilisation importante des crédits "Politique de la ville" pour le soutien à des actions promouvant les valeurs de la République, dans le cadre des contrats de ville, tout comme des crédits "jeunesse et vie associative" et des moyens alloués par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Ce dernier axe constitue une thématique traversant, de manière préférentielle, les projets soutenus.

Faire honneur à l'accueil dans la nationalité française

Une cérémonie d'accueil dans la nationalité française a été organisée le 28 juin 2017 qui a rassemblé autour du préfet et des élus, la majeure partie des 85 nouveaux Français ayant obtenu la nationalité française en 2017 dans le département.



Développer un schéma départemental d'accueil des gens du voyage

À ce jour, le bilan des actions engagées dans le cadre de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) habitat gens du voyage, en lien avec les services de l'État, le Conseil départemental et les communes de Châteauroux Métropole solidairement engagées, est le suivant :

- ▶ deux Terrains Familiaux (TF) réalisés à Châteauroux en 2015,
- ▶ un TF en cours d'achèvement à Ardenentes,
- ▶ cinq TF engagés et qui seront réalisés sur les communes de Châteauroux (deux TF), Coings (un TF) et Déols (deux TF), bénéficiant de 200 000 € de crédits État engagés en 2017,
- ▶ neuf TF en projet sur les communes de Déols, Diors, Etréchet et Saint-Maur,
- ▶ dix logements individuels financés au titre du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sur les communes de Châteauroux, le Poinçonnet et Montierchaume.

Avec le concours financier de l'État, du Conseil départemental et de Châteauroux Métropole, ces dispositifs font l'objet notamment, en lien avec les services de droit commun, d'un accompagnement spécifique du service logement/ingénierie sociale du Centre communal d'action sociale de Châteauroux Métropole : dispositif d'intermédiation locative sociale avec un accompagnement social renforcé portant sur "l'habitat/inclusion sociale", sur le respect des droits et devoirs en tant que locataires et citoyens et sur l'intégration par l'habitat incluant les domaines de la sécurité, la santé, l'environnement, la scolarité, le budget.

ASSURER UNE PRÉSENCE TERRITORIALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Agir par l'outil contractuel des contrats locaux de santé (CLS)

L'objectif principal des CLS consiste à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Un CLS permet de créer des synergies permettant de mieux répondre aux enjeux de santé sur un territoire. Il est l'expression d'une dynamique locale partagée entre acteurs et partenaires sur un territoire de proximité. Il est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable après évaluation probante.

La synergie des politiques publiques est un levier important dans l'amélioration de l'état de santé général de la population. A ce titre, des actions particulières dans les déterminants de santé (éducation, formation, emploi, cohésion sociale, protection de l'enfance, protection maternelle infantile, ..., transports, urbanisme, logement, qualité de l'eau, lutte contre les espèces végétales invasives allergènes...) sont fortement attendues mais peinent encore trop à ce jour à être mises en œuvre en transversalité par les partenaires en charge de ces divers domaines.

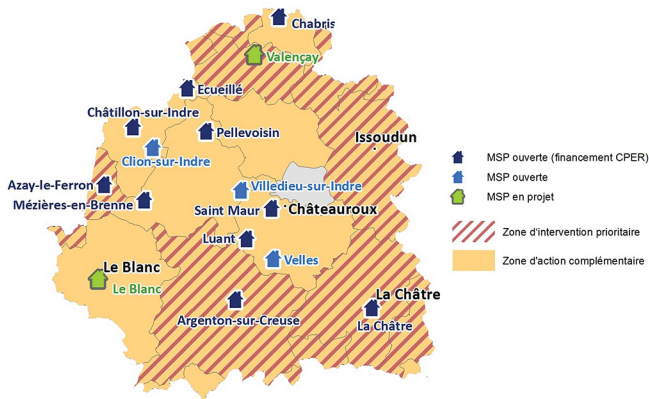
Le département de l'Indre sera pratiquement couvert dans son intégralité par des CLS fin 2018 (96 % des communes représentant 95 % de la population) :

- ▶ le CLS 2 de Châteauroux Métropole (14 communes – 76 000 habitants) signé le 07 décembre 2016. Il fait suite au CLS 1 de la seule ville de Châteauroux signé le 19 décembre 2011, lequel a été évalué en 2014/2015,
- ▶ le CLS 2 du Pays d'Issoudun-Champagne berrichonne (42 communes, 33 000 habitants a été signé le 04/02/2017. Il fait suite au CLS 1 signé le 8 février 2014, lequel a été évalué en 2016,
- ▶ le CLS du Parc Naturel Régional de la Brenne (51 communes – 32 000 habitants) a été signé le 22/10/2015 et inauguré officiellement le 23 mai 2016,
- ▶ le CLS du Pays de Valençay en Berry (51 communes – 32 000 habitants) a été signé le 21 février 2018 et entre désormais en actions,
- ▶ le CLS du Pays de La Châtre en Berry (50 communes – 32 000 habitants) sera signé le 23 mars 2018 et entre prochainement en actions.

Les communautés de communes d'Argenton sur Creuse - Éguzon et Marche Occitane Val d'Anglin Pays Val de Creuse Val d'Anglin (38 communes - 25 000 habitants) en sont à la restitution du diagnostic. La signature du CLS est envisagée en début d'année 2019.

Le restant (9 communes de la communauté de communes Val de l'Indre - Brenne – 11 600 habitants) devra être rattaché à celui de Châteauroux Métropole en 2020 à l'occasion d'un futur CLS 3.

Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)



Le département dispose d'un bon maillage de MSP, 12 sont en fonctionnement au 20 mars 2018 :

- ▶ MSP d'Argenton-sur-Creuse : 43 PS (professionnels de santé) et HPS (hors professionnels de santé) dont 8 MG (médecins généralistes) et 7 spécialistes du centre hospitalier de Châteauroux qui interviennent en consultation ½ journée tous les 15 jours,
- ▶ MSP d'Azay le Ferron, 10 PS et HPS dont 2 MG,
- ▶ MSP de Châtillon sur Indre, 10 PS et HPS dont 1 MG,
- ▶ MSP de Clion sur Indre, 4 PS dont 2 MG,
- ▶ MSP d'Ecuillé, 8 PS et HPS dont 2 MG,
- ▶ MSP de La Châtre, 20 PS et HPS dont 5 MG,
- ▶ MSP de Mézière en Brenne, 11 PS dont 2 MG,
- ▶ MSP de Pellevoisin, 5 PS dont aucun MG,
- ▶ MSP de Saint Maur, 7 PS et HPS dont 2 MG,
- ▶ MSP de Velles, 4 PS dont 1 MG - MG en partance courant 1^{er} semestre 2018,
- ▶ MSP de Villedieu sur Indre, 7 PS dont 3 MG,
- ▶ MSP de Luant (ouverture le 09/06/2017), 6 PS dont 2 MG. 1 MG part à la retraite le 01/03/2018. La structure est en contact avec un MG qui envisagerait de s'installer dans l'Indre.

Le pôle de santé principal de Valençay n'est toujours pas finalisé, mais quatre de ses cinq pôles secondaires sont d'ores et déjà en service : Lye (depuis le 01/01/2015), Poulaines (depuis le 01/12/2015), Vicq-sur-Nahon (depuis le 13/11/2015), Chabris (depuis le 01/09/2016). Le pôle secondaire de Luçay-le-Mâle est toujours en projet.

Six autres maisons de santé privées sont également ouvertes à Ardentes (cabinet médical depuis le 01/04/2014), Aigurande (maison médicale depuis le 02/01/2007), Niherne (pôle médical depuis le 01/01/2012), Vatan (maison médicale depuis le 24/11/2014), Cluis (maison médicale depuis le 01/07/2013), Déols (espace santé depuis le 01/11/2013), un centre de médecine générale à Chabris depuis le 02/01/2017, un centre de santé de médecine générale ouvert à Aigurande le 7/02/2018, quatre centres de santé dentaire (deux à Châteauroux et deux à Issoudun) et un centre de vaccination UC-IRSA à Châteauroux.

30 médecins sont correspondants (MCS) du SAMU au 1^{er} semestre 2017
44 médecins généralistes parmi 147 sont maîtres de stage
12 contrats de praticien territorial de médecine générale (PTMG) ont été signés depuis 2013
1 contrat d'aide à l'installation de médecin (CAIM) a été signé en décembre 2016 (dispositif nouveau)
1 contrat de stabilisation et de coordination pour les médecins (COSCOM)
2 contrats de transition pour les médecins (COTRAM)

ACCOMPAGNEMENT

AGIR AU PLUS PRÈS DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CHÔMAGE EN MOBILISANT DES DISPOSITIFS CIBLÉS

Les jeunes, public particulièrement fragile en termes d'insertion, font l'objet de nombreuses mesures spécifiques. L'UT DIRECCTE et Pôle Emploi s'attachent à piloter ces dispositifs au plus près des objectifs et réalités du terrain.

Selon la DIRECCTE, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A parmi la population âgée de moins de 25 ans a baissé de 5,3 % entre décembre 2016 et décembre 2017 (le chômage a quant à lui reculé de -1,1 % pour l'ensemble de la population).

Les missions locales étant un outil particulièrement adapté aux actions d'insertion vers ces publics, l'État a apporté une attention particulière à l'élaboration par ces structures de plans d'actions spécifiques pour les jeunes issus des quartiers politique de la ville (QPV). Le financement de l'État alloué à des structures intervenant auprès des jeunes en 2017 a atteint sur le département la somme de 1 239 485 € (contre 1 174 614 € en 2016).

Associant une pluralité d'acteurs dont les missions locales et Pôle emploi, le Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) remplace le CIVIS (Contrat d'insertion dans la Vie Sociale) à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi en 2017, les missions locales du département de l'Indre ont conclu 988 contrats PACEA représentant une enveloppe de 55 032 €. Cette allocation est destinée à soutenir ponctuellement les jeunes en parcours d'accompagnement en fonction de leurs besoins lorsqu'ils ne perçoivent pas d'autres ressources, rémunération ou allocation (RSA, AAH, ...).

Dans un contexte d'une réorientation des aides à l'emploi, le bilan du dispositif de la Garantie Jeunes est encourageant : sur un objectif d'entrée sur le département de 338 jeunes NEET (ni en emploi, ni en études ni en formation) on comptabilise 344 entrées (sur 347 dossiers examinés), un chiffre en progression (309 jeunes accompagnés en 2019).

Le public demandeur d'emploi adulte bénéficie en 2017, pour favoriser son retour à l'emploi de parcours proposés par les structures de l'insertion par l'activité économique.

Par ailleurs, il peut bénéficier pleinement des mesures destinées à accompagner la création ou le développement des emplois, orientées sur une logique de développement des territoires ou sur des mesures sectorielles ciblées telles que les fonds pour les restructurations de la Défense (FRED) qui visent à accompagner les projets portés par les PME et les TPE conduisant à la création d'emplois durables.

Les seniors ont également pu bénéficier en 2017 du dispositif "parcours clé seniors". Financé par la DIRECCTE (20 000 €) en lien avec Pôle emploi, ce dispositif d'insertion professionnelle des seniors montre un taux de retour vers l'emploi de 50 % alors que 80 % du public comptabilisent plus d'un an d'inscription comme demandeurs d'emploi. La Boutique de Gestion assure un accompagnement et un coaching adaptés auprès des seniors volontaires à la création de leur propre activité ou au retour à l'emploi.

GARANTIR LA BONNE APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

L'UT DIRECCTE intervient auprès des acteurs du monde du travail selon deux modalités visant à garantir une bonne application du droit du travail :

- un service de renseignements en droit du travail qui fournit aux salariés et employeurs une expertise de premier niveau relative à l'application du droit du travail au quotidien. Si les questions les plus importantes concernent principalement le contentieux relatif à l'exécution (durée du travail, congés payés...) et la rupture du contrat de travail, de nombreuses autres questions sont abordées. Le service renseigne par tous les moyens à sa disposition (téléphone, messagerie, rencontres physiques et courriers) mais le téléphone reste le média le plus utilisé (près de 90%) sur les 4 800 questions posées par le public.

- un service d'inspection du travail dont l'activité, principalement orientée vers le contrôle en entreprise et sur chantiers, consacre aussi une part importante de son activité au contrôle du respect du droit des représentants du personnel. Inspecteurs et contrôleurs du travail, répartis sur huit secteurs, sont assistés par une cellule régionale plus spécialement chargée de la lutte contre le travail dissimulé sous toutes ses formes. Durant l'année, ce sont près de 1 000 interventions auprès des entreprises (dont près de 700 contrôles, incluant 200 contrôles de chantiers du BTP) qui ont été réalisées.

MAINTENIR UNE OFFRE SCOLAIRE DE QUALITÉ AU BÉNÉFICE DE LA RURALITÉ

Définir un protocole adapté à la ruralité

Pour donner suite à la charte académique "Garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux" signée le 21 mars 2017, un protocole de mise en œuvre a été signé le 23 mars 2017 entre la rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours et les présidents des deux associations de maires ruraux de l'Indre.

Ce protocole a pour objectif de construire un projet pérenne de revitalisation scolaire des territoires ruraux, en partenariat entre l'Éducation nationale et les collectivités locales.

Dans ce cadre, à la rentrée 2017, un accord a été finalisé entre la DSDEN de l'Indre et les communes de Sainte-Sévère-sur-Indre, Sazeray, Vijon et Vigoulant (RPI Sazeray / Vijon / Terçillat / Vigoulant avec des écoles à classe unique à Sazeray et Vijon), à savoir :

- regrouper les classes à l'école de Sainte-Sévère-sur-Indre (les écoles de Sazeray et Vijon ferment et Terçillat décide de ne pas participer à cet ensemble),
- garantir les postes en classe pendant trois années scolaires (de 2017/2018 à 2019/2020 inclus),
- attribuer un poste "Plus de Maîtres que de Classes" à Sainte-Sévère-sur-Indre au titre de la ruralité.

Adapter la carte scolaire du premier degré public

À la rentrée 2017, le bilan est de douze fermetures de classes et onze ouvertures de classes, avec la fermeture de trois écoles.

Parmi les ouvertures de classes, il y a quatre postes en classe ouverte pour des CP dédoublés, soit neuf classes de CP dédoublées (dont une classe CP/CE1) avec les classes existantes.

Parmi les ouvertures de postes, six postes ont été attribués pour des RASÉD (mais un est vacant) et un poste pour le remplacement.

PROMOUVOIR UNE ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE OUVERTE SUR LE MONDE : L'APPRENTISSAGE DU CHINOIS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement du chinois a été installé au collège Colbert de Châteauroux à la rentrée 2016 en tant que LV2. À la rentrée 2017, l'établissement comptabilise huit élèves en LV2 Chinois en 5^{ème} et treize élèves en 4^{ème}. À la rentrée 2018, le chinois sera ouvert sur tous les niveaux d'enseignement du collège puisque le chef d'établissement a souhaité mettre en place une initiation au chinois pour les élèves de 6^{ème} afin de renforcer cet enseignement et développer la LV2 avec une poursuite au lycée Jean Giraudoux de Châteauroux.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE AVEC LE NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) ET LA QUALITÉ CONSTRUCTIVE



Les démarrages de la démolition de la tour Lena sur le quartier de Saint-Jean et la démolition des immeubles Bourgogne (60 logements) et Touraine (30 logements) sur le quartier de Beaulieu ont marqué le lancement effectif du nouveau programme de 136 logements.

L'activité de l'ANAH en 2017 a été très soutenue tant en ce qui concerne le Programme d'Intérêt Général (PIG) autonomie en partenariat étroit avec le Conseil départemental (172 projets soutenus) que le programme "Habiter Mieux" (446 projets soutenus).

PRÉVENIR L'EXCLUSION ET FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES VULNÉRABLES...

Qu'il s'agisse de l'hébergement des sans-abris, ou plus spécifiquement de l'accueil spécifique des migrants, l'action des services de l'État est favorisée par les concours des collectivités solidaires à l'égard de ces publics fragiles. Il est important de le souligner tout comme le fort engagement de l'État dans ce domaine.

...en venant en aide aux personnes sans abri

En 2017 ce sont 1 848 demandes d'hébergement qui ont pu être satisfaites. Les places d'hébergement d'urgence exclusivement financées par l'État se trouvent à Châteauroux, mais des abris de nuit fonctionnent dans neuf autres villes du département qui apportent leur concours à cette mission de mise à l'abri. La saturation de ces dispositifs a nécessité le recours à l'hôtel, pour 1 379 adultes et 1 721 enfants. Cette mission est optimisée par l'utilisation du logiciel SI-SIAO mis en service en 2017.

Copilotés par le Conseil départemental, les travaux d'élaboration du nouveau PLALHPD (Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) ont abouti à mi-année 2017 à la construction d'un plan pragmatique, dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers. Le Plan a été cosigné le 7 juillet 2017 par le président du Conseil départemental et le préfet. Il comprend sept fiches actions opérationnelles réparties autour de deux thématiques : améliorer l'accès aux dispositifs d'hébergement et fluidifier le parcours dans le logement.

Chiffres clés :

- ▶ 2,3 millions d'euros pour le soutien de l'ensemble des dispositifs d'hébergement et de logement adaptés
- ▶ 30 places d'abri de nuit
- ▶ 90 places d'hébergement d'urgence
- ▶ 68 places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- ▶ 275 places en logements adaptés (maisons relais, foyers de jeunes travailleurs, intermédiation locative)
- ▶ 1 dispositif de veille sociale incluant le 115 et la maraude
- ▶ 1 Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation.
- ▶ 1 180 nuitées d'hôtels
- ▶ 12 places d'hébergement ouvertes spécifiquement pour héberger davantage de personnes démunies pendant la période hivernale
- ▶ 45 000 € distribués pour l'aide alimentaire

...en accueillant les demandeurs d'asile dans un contexte de crise migratoire

En 2017, l'Indre a participé à l'accroissement des dispositifs d'accueil qui était demandé au niveau national en faveur de celles et ceux qui fuient les violences et les guerres. Ainsi le 12 octobre 2017, un appel à projets a été lancé pour la création de places de CPH (Centre provisoire d'hébergement).

Les "centres d'accueil et d'orientation" (CAO) ont vu leur capacité d'accueil augmenter d'un tiers, soit 30 places supplémentaires portant ce nombre à 126 réparties entre Châteauroux, Issoudun et Argenton-sur-Creuse.

Chiffres clés :

- ▶ 2,5 millions d'euros pour le financement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des migrants
- ▶ 218 places de CADA (138 à Châteauroux et 80 à Buzançais)
- ▶ 126 places de CAO (Châteauroux, 11 places gérées par COALLIA et 25 places gérées par l'AIDAPHI - à Argenton-sur-Creuse, 40 places aussi gérées par l'AIDAPHI - enfin, à Issoudun, 50 places gérées par Solidarité Accueil)

...en veillant aux majeurs protégés

Le département compte quatre associations tutélaires, huit mandataires individuels et deux préposés d'établissements (mandataires protégeant des personnes en institutions). Il appartient à la DDCSP d'en assurer le contrôle.

2017 a vu le financement d'une nouvelle activité : l'information et le soutien aux tuteurs familiaux. 16 656 € ont été délégués pour mieux accompagner et former les tuteurs familiaux dans leurs fonctions bénévoles.

Chiffres clés :

- ▶ 3,4 millions d'euros pour le financement des services tutélaires
- ▶ 302 310 € pour le financement des mandataires individuels
- ▶ 21 958 € pour le financement d'actions en faveur du soutien à la parentalité (point accueil écoute jeunes)

...en luttant contre le surendettement

La commission de surendettement des particuliers de l'Indre est présidée par le préfet de l'Indre (ou son représentant). Le directeur des Finances Publiques en est le vice-président.

La commission s'est réunie à 23 reprises en 2017 :

- 811 dossiers de surendettement ont été déposés (contre 860 en 2016). Pour 55 % de ces dossiers, il s'agit d'un redépôt.
- 95 plans conventionnels ont été mis en place (contre 139 en 2016), et 235 mesures ont été imposées ou recommandées (contre 329 en 2016).
- 322 dossiers ont fait l'objet d'une PRP (procédure de rétablissement personnel), c'est-à-dire d'un effacement des dettes (382 en 2016). Ils représentent 40,9 % des dossiers traités.

...en développant des partenariats innovants

Un travail partenarial entre la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI), Pôle emploi et la préfecture a été mené pour mettre en place une formation de trois mois de "remobilisation vers l'emploi" destinée en grande majorité à des habitants du QPV d'Issoudun.

Durant cette période un parrainage avec des chefs d'entreprises locaux a été effectué pour chacun des deux stagiaires. L'objectif de cette action a été de permettre à ces personnes éloignées de l'emploi de créer un lien direct et privilégié avec le monde du travail.

Une cérémonie de parrainage en présence du préfet et du président de la CCPI, André Laignel, a été organisée pour que tous puissent signer une charte d'engagement. Cette action a été soutenue par les chambres consulaires et le Medef, présents lors de la cérémonie.

Le bilan de cette action est déjà très positif puisque plusieurs promesses d'embauche ont été adressées. Les autres participants à l'opération se sont orientés vers une formation qualifiante.

Cette action a été proposée au CGET comme action innovante pour le département et sera déclinée sur Châteauroux.



SOUTENIR LES ENTREPRISES ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Soutenir les entreprises en difficulté à travers le Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des Entreprises (CODEFI) et la Commission Départementale des Chefs des Services Financiers (CCSF)

Le CODEFI se réunit :

1. en formation restreinte : le CODEFI est un groupe de veille des entreprises dont les difficultés peuvent présenter un risque économique et social pour le département ; il s'est réuni à deux reprises en 2017 : 15 entreprises ont été évoquées, représentant 4 145 emplois,
2. en formation plénière : le CODEFI dresse un état de la situation économique locale à l'aide d'indicateurs fournis par la DDFIP, l'URSSAF, la DIRECCTE et la Banque de France (pas de réunion en 2017) ; ces réunions se déroulent en présence des principaux partenaires économiques du département (le Conseil départemental de l'Indre, les représentants des maires du département, des chambres consulaires, des banques, des experts-comptables, des entreprises).

En outre, la DDFIP de l'Indre assure également l'animation et le secrétariat de la CCSF, présidée le DDFIP. Elle examine les demandes de délais de paiement déposées par les entreprises en vue d'obtenir un plan d'apurement global de leurs dettes fiscales et sociales.

Au cours de l'année 2017, la CCSF s'est réunie huit fois. Elle a accordé huit nouveaux plans (contre quinze en 2016) et dix plans ont fait l'objet d'un réexamen. La durée moyenne d'un plan est de 28 mois.

Au 31 décembre 2017, la CCSF gère 20 plans en cours, représentant une dette fiscale et sociale d'un montant initial de 8 254 353 €. Ces 20 plans représentent également 711 emplois.

NOTRE SOUTENIR PROTÉGER
ENVIRONNEMENT
RESTAURER PRÉSERVER

SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET SÛRE

Rénover les aides à l'installation des jeunes agriculteurs

Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs sont entrées dans une nouvelle ère début 2017. L'accompagnement en amont de l'installation est désormais assuré tant pour les jeunes qui souhaitent développer leur projet agricole, que pour les exploitants qui cèdent leur exploitation. Par ailleurs, les investissements réalisés lors des premières années d'installation sont désormais pris en compte dans l'aide financière accordée.

La DDT et la Chambre d'agriculture ont œuvré conjointement pour accompagner l'installation de 34 jeunes agriculteurs en 2017, pour 1,27 M€ d'aides à répartir sur les 5 premières années d'installation.

Maintenir l'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de la PAC



En 2017, l'État a prolongé son accompagnement aux exploitants agricoles dans le cadre de leurs démarches liées à la politique agricole commune (PAC). Plus de 900 exploitants ont été accueillis et accompagnés par la DDT. La PAC est un soutien indispensable à l'agriculture indienne pour rester compétitive face aux marchés internationaux : près de 120 M€ d'aides directes ont été transférés aux exploitants en 2017, dont 90 % dès octobre, une première depuis le début de la nouvelle PAC.

Opérer des contrôles sur les exploitations agricoles

La DDT de l'Indre est responsable de la coordination des contrôles qui ont lieu sur les exploitations agricoles, permettant notamment un meilleur partage d'informations entre corps de contrôles. Objectif recherché : ne pas multiplier les contrôles différents sur une même exploitation.

En 2017, parmi les 3 800 exploitations du département, 712 exploitations ont fait l'objet d'un contrôle sur place (PAC, social, environnement). Hormis pour l'identification des ovins et caprins, des anomalies ont été relevées dans moins de 40 exploitations ; 17 procès-verbaux (PV) ont été établis, soit 2 % des exploitations contrôlées.

VEILLER À LA SANTÉ ET LA PROTECTION ANIMALE

La DDCSPP contrôle, dans un souci de protection animale, les conditions de détention des animaux domestiques, et dans l'optique de leur traçabilité, l'identification de ceux entrant dans la chaîne alimentaire. En lien avec les vétérinaires sanitaires, elle surveille également l'apparition des maladies animales en vue de lutter contre celles-ci.

Enfin, sont délivrés des autorisations et des certificats qui garantissent la sécurité sanitaire des animaux, permettant notamment échanges commerciaux et exportations.



Chiffres pour 2017 :

- ▶ 84 exploitations d'animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles) ont été concernées par divers contrôles en 2017, dont 49 en protection animale et 25 élevages de volailles suite à la mise en place des règles de biosécurité
- ▶ 17 détenteurs d'animaux de compagnie et loisirs ont été contrôlés sur les règles de protection animale
- ▶ 23 inspections et 1 audit ont été effectués dans les abattoirs d'animaux de boucherie et de volailles pour contrôler la protection animale, du déchargement des animaux à la mise à mort. 13 avertissements et 2 mises en demeure ont été prononcés sur des aspects sanitaires et/ou de protection animale. Le service s'est impliqué tout au long de l'année dans le suivi des non-conformités constatées en prenant soin d'accompagner les professionnels vers l'adoption d'installations et de fonctionnements mieux adaptés et pérennes
- ▶ une réunion, initiée par l'État sur la mise en place de la cellule de prévention maltraitance animale, a rassemblé la profession agricole, les services de la MSA et de l'État pour échanger sur ce sujet prégnant dans un contexte de difficultés économiques pour le monde agricole
- ▶ 84 prélèvements ont été effectués en élevage, visant à surveiller la contamination des denrées issues des animaux prélevés
- ▶ 179 certificats sanitaires ont été établis pour les animaux quittant le territoire français, ce qui concernait 3 373 animaux de l'Indre dont 90% de bovins qui partaient vers l'Italie
- ▶ 28 suspicions de maladies réglementées ont été gérées, chiffre en légère diminution par rapport à l'année précédente du fait de la stabilisation de la fièvre catarrhale ovine (avec 2 foyers dans le département - 6 en 2016) et malgré la persistance des mesures de surveillance de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) tant au niveau élevage que dans la faune sauvage au niveau national

En 2017, un foyer d'influenza aviaire a été détecté dans le département dans un élevage de gibier à plumes en milieu d'année. 2 658 colverts et 583 faisans ont du être abattus.

Les mesures de biosécurité en élevages de volailles ont été rendues obligatoires dès juillet afin d'éviter toute introduction du virus dans les exploitations.

Enfin, la DDCSPP assure le contrôle des établissements détenant des animaux de la faune sauvage captive et attribue des certificats de capacité et des autorisations d'ouverture. A titre d'exemple, en 2017, suite à une évolution réglementaire exigeant la déclaration à la DDCSPP de tout détenteur de perroquet Gris du Gabon, une quinzaine de dossiers a été régularisée.

PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX NATURELS

Moderniser la cartographie des territoires de chasse en la numérisant

La DDT de l'Indre a réalisé la cartographie des territoires de chasse du département, afin de disposer d'un support numérique complet et détaillé de ces territoires. Dans un contexte d'augmentation des populations de sangliers et, en conséquence, d'augmentation des dégâts causés aux productions agricoles, cette cartographie arme la DDT pour cibler au mieux les demandes d'augmentation de la pression de chasse, ainsi que pour la préparation des battues administratives. Cette cartographie a vocation à être mise au service des partenaires cynégétiques de la DDT.

Donner vie aux territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

En 2017, la communauté de communes Marche Berrichonne et la ville de Buzançais sont devenues, à leur tour, lauréates du dispositif TEPCV pour un montant global de 841 000 €.

Devant l'engagement de ces territoires lauréats, un nouveau financement supplémentaire, au titre de l'enveloppe spéciale transition énergétique, a été mis en place. Il leur permet d'obtenir l'attribution de certificats d'économie d'énergie (CEE) pour une dotation globale maximum de 1100 GWh cumac (gigawatt-heure cumulé et actualisé sur la durée de vie du produit).

Ce complément de financement leur permettra d'engager d'autres travaux en matière d'éclairage public extérieur, d'isolation ou de changement de chauffage pour les bâtiments publics ou logements résidentiels individuels et/ou de raccordement d'un bâtiment public ou résidentiel à un réseau de chaleur.

Cette nouvelle source de financement doit faciliter le prolongement des actions que les territoires ont engagées, voire pour certaines, déjà finalisées.

En 2017, il existe désormais six nouveaux territoires labellisés TEPCV dans l'Indre :

- le Parc Naturel Régional de la Brenne
- la communauté de communes d'Ecuillé-Valençaç,
- la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole,
- la communauté de communes du pays d'Issoudun,
- la communauté de communes des Marches berrichonnes
- la commune de Buzançais.

Ces six territoires représentent 65 collectivités bénéficiaires d'une convention financière prévoyant un versement de 4,7 M€ de subventions affectées sur trois ans à des projets d'une valeur de 11,2 M€.

Mobiliser l'expertise écologique au service de la Brenne, un territoire d'exception



Les services de l'État interviennent dans une large gamme d'activités qui doivent concilier les objectifs d'aménagement et de maîtrise de ressources que nous savons précieuses et comptées : l'eau, le sol, l'air, les milieux et qui impliquent une réflexion constante sur nos modes de travail. En 2017, notre activité de préservation de l'environnement était plus particulièrement axée sur un territoire naturel d'exception, la Brenne où les enjeux ne manquent pas : véritable réservoir de biodiversité aquatique, support d'activités de loisirs ou économiques et témoins patrimoniaux.

L'étendue et le nombre de classements ou inventaires relatifs aux écosystèmes ou aux espèces animales, végétales attestent d'une richesse écologique incontestable reconnue au niveau national avec la Réserve Naturelle Nationale de Chérine (RNNC). Ce territoire jouit également d'une reconnaissance au niveau européen puisque l'on compte quatre sites désignés au titre du réseau Natura 2000, et mondial avec la quasi-totalité de cet espace classée en tant que Zone Humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar.

L'action de l'État en tant qu' "ensemblier" des politiques publiques favorise l'émergence de démarches concertées et le portage de projets initiés par les acteurs de ce territoire. L'action administrative pour la Restauration de la Continuité Écologique est à présent empreinte d'une stratégie départementale communiquée à l'ensemble de ces acteurs et des propriétaires concernés. Plus largement, l'État apporte sa contribution à la majorité des ateliers techniques du contrat territorial zones humides (CTZH) avec des actions engagées et financées pour les cinq prochaines années.

Regrouper les missions en faveur de la biodiversité en accompagnant la création de l'Agence Française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été créée au 1^{er} janvier 2017 par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (loi n° 2016-1087 du 8 août 2016). Cet établissement public sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité.

Le service départemental de l'Indre est rattaché à la Direction Régionale Centre Val de Loire. En 2017, cinq inspecteurs de l'environnement, assermentés et commissionnés constituent le service. L'activité annuelle validée par le Directeur régional est l'application de la feuille de route 2017 de l'établissement fixée par la tutelle ministérielle (Direction de l'Eau et de la Biodiversité rattachée au Ministère de la Transition écologique et solidaire) :

- ▶ des actions de surveillance des usages pour contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et à la biodiversité, sous l'autorité du Procureur de la République dans le cadre d'un commissionnement ministériel "Eau-Nature" des inspecteurs de l'environnement,
- ▶ des actions d'appui à l'autorité administrative (préfet) pour toutes les décisions en la matière, ainsi qu'aux gestionnaires et collectivités chargés de mettre en œuvre certains aspects de la politique de l'eau (contrats territoriaux de bassins, Trames verte et bleue ...),
- ▶ des actions pour connaître et comprendre l'état et le fonctionnement des écosystèmes : recueil de données de connaissance des milieux : réseaux d'évaluation et de suivi de la Directive Cadre Eau, protocoles développés par l'AFB, état des milieux...

Contrôler et prévenir les atteintes à l'eau et à la biodiversité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
mises en cause par procès verbal	47	29	42	31	26	18	25	24	14
nombre d'usagers "profession agricole" mis en cause	17	8	7	14	2	5	6	5	4

A noter qu'en 2017, 374 jours/hommes ont été mobilisés pour effectuer 179 contrôles répartis dans 67 communes du département, portant sur 57 cours d'eau et 24 plans d'eau. Trente cinq infractions pénales "environnement" ont été constatées pour quatorze procès-verbaux dont 30 % de gravité élevée (délits) et 60 % de gravité moyenne (CS).

Depuis plusieurs années, la qualité de l'eau mobilise environ 50 % des efforts de contrôle du service : pollution diffuse et pollutions ponctuelles portant atteinte au milieu. Cette année, la thématique "pollution diffuse produits phytopharmaceutiques" n'a pas fait l'objet de contrôles. Quatre procédures pénales ont été transmises.

Les services de l'État et ses agences veillent également à la préservation des milieux aquatiques. Cette thématique concerne toutes les interventions sur le milieu naturel qui nécessitent une autorisation administrative préalable garante de la conciliation des usages de l'eau, parce que dépassant des seuils permissifs prévus (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements, IOTA de la nomenclature Eau). Huit procédures pénales ont été transmises en ce sens. Concernant la mission de gestion quantitative, le déficit structurel en eau de 2016 est arrivé tardivement. Des contrôles se sont portés sur les seuls bassins visés par les restrictions d'usage les plus élevés (bassins en Débit de Crise Renforcé, DCR). Deux procédures pénales ont été transmises. Le défaut d'information légale obligatoire par affichage en mairie des arrêtés pour 50 % des communes en situation de DCR ont rendu inopportune la poursuite des contrôles planifiés.

Par ailleurs, les contrôles ont également visé à préserver les ressources piscicoles et ciblé des périodes de pêches nocturnes et des dates d'ouverture spécifiques. A ce titre, 42 pêcheurs ont été contrôlés et 2 infractions relevées par timbres amende.

Le service départemental de l'AFB mobilise également son expertise au bénéfice des collectivités. Il a rendu 43 avis techniques, légaux, et expertises particulières aux services déconcentrés en appui de la mise en œuvre des politiques de l'eau. Le service participe aux six contrats territoriaux du département (bassins de Indre, Claise, Fouzon, Arnon, Anglin, Creuse) : avis sur documents techniques d'état des lieux, réunions de terrain de concertation opérationnelle, appui technique ponctuel et interlocuteur habituel des techniciens rivières.

En 2017, l'AFB a participé à la mise en œuvre de la stratégie inter-préfecturale Indre-Indre-et-Loire de restauration de la continuité écologique sur l'axe Creuse. L'État met désormais en œuvre la déclinaison opérationnelle de l'objectif légal de restauration de la continuité écologique traduite par un indicateur technique pertinent et réalisable, en application de l'objectif légal de gestion du code de l'environnement (art. L.211-1 7°, Code de l'Environnement).

Parallèlement en 2017, l'élaboration de la cartographie des cours d'eau, qui vise à porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs (propriétaires riverains ou exploitants agricoles) les droits et devoirs en matière d'entretien de cours d'eau (champ d'application de la loi sur l'eau), a fortement avancé. Cette démarche est menée sur deux fronts en même temps :

- d'une part, sur le territoire du PNR Brenne ; la démarche est pilotée par les services du PNR, associant les acteurs du territoire, avec pour objectif de proposer une cartographie consensuelle ;
- d'autre part en dehors du territoire du PNR Brenne, la démarche est pilotée par la DDT avec l'appui de l'AFB, associant également les partenaires concernés, avec une démarche d'expertise sur le terrain en cours de près de 300 km de cours d'eau.

La démarche se traduit par la mise à jour régulière de la cartographie, dans le cadre d'un arrêté préfectoral associé à une cartographie "SIG". Un arrêté a été signé et publié le 24 juillet 2017 (actualisé depuis par arrêté du 8 avril 2018).

INFORMER LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

En complément de toute information délivrée lors des missions de terrain l'AFB a répondu à 167 sollicitations de tout ordre des usagers de l'Eau : accueil du public s'informant, signalements, demandes téléphoniques et dépôt de plainte.

A noter également en 2017 le rendez-vous annuel de l'Agence Française pour la Biodiversité avec les enseignants et étudiants de lycée agricole professionnel de Nogent-sur-Vernisson (Loiret) pour une initiation à la réglementation spécifique dédiée à l'eau.

CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET FAIRE PRÉSERVER LE PATRIMOINE

Mettre en valeur le patrimoine tout en accompagnant l'aménagement de l'espace urbain

L'État assure la gestion des espaces protégés présents sur le territoire du département de l'Indre qui se déclinent ainsi :

- ▶ au titre du code du patrimoine environ 280 monuments historiques et autant de périmètres de protection de monuments historiques, un Site Patrimonial Remarquable sans Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (Saint-Benoît-du-Sault), trois Sites Patrimoniaux Remarquables dotés d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (Le Blanc, Issoudun, Châteauroux),
- ▶ au titre du code de l'Environnement, 44 sites sont inscrits ou classés,
- ▶ un site UNESCO (église de Neuvy-Saint-Sépulchre qui s'inscrit dans les chemins de Saint-Jacques de Compostelle),
- ▶ la conservation des vestiges du théâtre du Virou (Monument Historique appartenant à l'État) à Saint-Marcel (veille sanitaire, travaux d'entretien, mise en sécurité, gestion de l'ERP, délivrance d'autorisation de manifestation).

Dans les espaces dits "protégés", l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre (UDAP) instruit et contrôle toutes les demandes d'autorisations de travaux relatives au code de l'urbanisme. Les espaces protégés sont les abords d'un monument historique, les sites protégés au titre du Code de l'Environnement et les Sites patrimoniaux remarquables.

Au titre de l'article L. 621-32 du code du patrimoine, le service est consulté pour tous les travaux en abord de monuments historiques qui ne sont pas relatifs au code de l'urbanisme. Cela concerne par exemple les aménagements des espaces publics, l'éclairage urbain, la mise en place d'armoirs pour la fibre optique ou encore les bornes de recharge pour véhicules électriques.

En 2017, 1439 avis ont été délivrés à ces titres : 22 permis d'aménager, 226 permis de construire, 885 déclarations préalables, 26 permis de démolir, 1 autorisation spéciale, 82 demandes d'enseignes et 197 lignes électriques.

L'UDAP a également émis des avis relatifs au développement de la fibre optique sur vingt communes.

Soutenir les communes et reconnaître leur patrimoine

Afin de permettre aux communes de s'approprier les protections patrimoniales et de se responsabiliser, l'autorité compétente en matière d'urbanisme a la possibilité de mettre en place des outils tels que les "Sites Patrimoniaux Remarquables" (SPR) ou les "Périmètres Délimités des Abords" (PDA) qui sont co-élaborés avec l'architecte des bâtiments de France. Aucun nouveau SPR n'a été créé en 2017, mais cinq études de PDA ont été lancées (Argy, Chabris, La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre et Saint-Marcel).

Hors espace protégé, l'UDAP donne son avis sur l'ensemble des projets subventionnés par la Fondation du Patrimoine (22 dossiers en 2017). Le service accompagne également les communes sur des projets d'aménagement d'ensemble comme les "opérations façades" (Buzançais en 2017).

Conservier les monuments historiques

L'État est le premier interlocuteur des propriétaires des 280 monuments historiques du département. A ce titre, il répond à l'ensemble de leurs sollicitations et leur apporte son aide en réalisant des états sanitaires, des cahiers des charges, etc., afin d'assurer la conservation des édifices.

L'UDAP est le guichet unique pour les demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques, qui sont instruites collégialement avec la Conservation régionale des monuments historiques. Treize demandes de travaux sur monument historique ont été traitées en 2017.

Lorsqu'il est nommé, l'UDAP via l'architecte des bâtiments de France réalise le contrôle scientifique et technique de certains chantiers sur monuments historiques et en délivre l'attestation de conformité. L'UDAP a ainsi suivi 17 opérations cette année.

L'UDAP participe également à la politique de protection des monuments historiques, en donnant son avis et en participant aux Commissions Régionales de l'Architecture et du Patrimoine section protection.



ANNEXES

QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2017



20 janvier :
réception nouvel an chinois



7 février :
signature de convention
SDIS/MEDEF sur les
sapeurs pompiers volontaires



8 mars :
journée de la femme
quartier Saint-Jean



16 mars :
CAR à Châteauroux



25 avril :
hommage à Xavier Jugelé



5 mai :
visite officielle
du Président de la République
à Argenton-sur-Creuse



20 juin :
remise du prix du civisme
à Loris ORHON



23 juin :
rencontre avec les provideurs
des lycées Rollinat
d'Argenton-sur-Creuse,
Jean Giraudoux de Châteauroux
et George Sand de La Châtre,
établissements distingués
à l'indicateur de valeurs ajoutées
des lycées et/ou au taux
de réussite au baccalauréat



23 juin :
remise de médailles
de la sécurité intérieure



23 juin :
remise de diplômes
à la SNSM



5 juillet :
contrats de ruralité



31 août :
visite officielle
de Madame Laura FLESSEL,
Ministre des Sports, au CNTS



2 octobre :
prise de fonction
de Madame COTTON,
sous-préfète du Blanc



5 octobre :
remise de prix
"l'apprentissage à l'honneur"



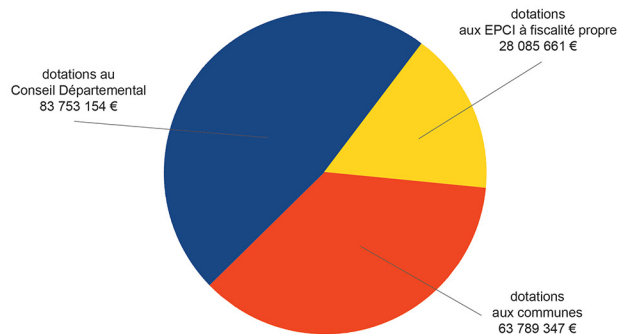
14 octobre :
RSI place de la République



17 octobre :
village sécurité routière à Belle-Isle

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLECTIVITÉS DE L'INDRE EN 2017
175 628 162 €



LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA - FCTVA

Au titre de 2017, le montant total de FCTVA versé à l'ensemble des collectivités bénéficiaires du département s'élève à 17 892 019 € (+ 26,7 % par rapport à 2016) :
- 17 288 803 € ont été versés au titre de dépenses d'investissement (+ 23,15 % par rapport à 2016)
- 603 216 € l'ont été au titre de dépenses de fonctionnement (+ 619 % par rapport à 2016 *)

** depuis le 1^{er} janvier 2016, les EPCI à fiscalité propre, les communes nouvelles et les collectivités locales qui bénéficient du FCTVA au titre du dispositif de "pérennisation" de 2009/2010, bénéficient de l'extension du droit au FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie*

Ce dispositif sera étendu, en 2018, aux collectivités qui perçoivent le FCTVA dans le cadre du droit commun (remboursement sur la base des dépenses réalisées en N-2).





Directeur de la publication :
Seymour MORSY
Rédacteur en Chef :
Wilfred SUDDATH-DEVILLE
Rédaction :
les services de l'État dans l'Indre
Réalisation graphique :
Stéphane MERVEILLE
Photographies :
Cécile BIGUE
Aline CARRAT
Gilles COLOSIO (Châteauroux Métropole)
Stéphane MERVEILLE

